



18/04/2006

International/Salons – Expositions/Commission des expositions

## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES EXPOSITIONS

du 6 Avril 2006

à la Maison de la Mécanique  
39/41 rue Louis Blanc – 92400 Courbevoie

### ***Etaient présents :***

M. Antoine (Mesure - Uniclimate), M. Bugaud (Symop), M. Buronfosse (Cisma), Mme Cherillat (Unitram – Mhp) – Mme Cholet (Ucmtf) – M. Constantin (Sté Voith), M. de Véricourt (Unitop), M. Lebacle (Mitsubishi Carbide – MMC Metal France), M. Morel Deville (E & PI – Fim), *pour les professions.*

M. Cracosky, *pour la FIM*

Mme Auxenfans (Comexpo Paris) – M. Hazelzet (Exposium).

### ***Etaient excusés :***

M. Saubot, Président, M. Cardona (Afpr), M. Dehollain (Sygma), M. Delhomme (Reed Expositions) - M. Guerin (Aff - Amics), M. Pithon (Fabrilabo), M. Poix (FIM).

La Commission des Expositions de la FIM s'est réunie le jeudi 6 avril 2006 pour des échanges avec les organisateurs de salons en France, sur des sujets prélistés, touchant à la fois à l'avenir des salons industriels en France et à des détails pratiques pouvant être améliorés, dans l'organisation de ceux-ci.

Nos invités étaient

- Peter Hazelzet, Président d'Exposium,
- Stéphanie Auxenfans, Directeur des Salons Industriels de Comexpo Paris,
- Philippe Delhomme, Directeur général adjoint de Reed Expositions, qui a été empêché en dernière minute.

L'essentiel des conversations a tourné autour de questions concrètes, pouvant faire l'objet d'améliorations :

### **Lutte contre la contrefaçon**

Dans un certain nombre de pays voisins, en particulier l'Allemagne, les salons sont un moment privilégié, pour les exposants ressortissant du pays hôte en particulier, pour mettre en lumière les pratiques déloyales en matière de contrefaçon.

Les Syndicats présents indiquent qu'il est nécessaire que les manifestations françaises proposent des services équivalents sur ce sujet. Deux cas de figure sont examinés :

#### **1- Présence de contrefaçons / copies :**

Il a été reconnu que l'organisateur de salon n'a pas l'expertise lui permettant de reconnaître une contrefaçon. Cette connaissance ne peut venir que de l'entreprise dont les produits sont contrefaits ou copiés. Le souhait exprimé par les professions auprès des organisateurs de salons, est que, selon la pratique en vigueur sur ITMA (évoquée par Evelyne Cholet), l'entreprise concernée puisse trouver sur le salon les services lui permettant de réagir vite pour constater et, éventuellement, faire saisir les produits ou fermer le stand concerné (huissiers, douanes, experts).

#### **2- Présence de matériels/machines non conformes au marquage CE (entre autres) :**

Le souhait est que ces matériels ou machines dont ne pouvons interdire la présence, puisque, en principe, destinés à des marchés non européens, soient clairement identifiés comme "non destiné au marché européen", ou "non conforme la norme CE", ou "conforme à la norme "x" en vigueur dans le pays "y".

Dans les deux cas, il est reconnu que, si action en justice il y a, celle-ci ne peut venir que de l'entreprise concernée ou du syndicat agissant en sa qualité.

Peter Hazelzet suggère que la FIM (ou ses syndicats) nomme également un avocat spécialisé à cette occasion.

Enfin, une suggestion est faite pour que les Comités Européens prennent également des décisions à ce niveau. Jacques Cracosky indique enfin que la Direction Générale des Douanes est disposée à travailler avec nous sur ce sujet dans le cadre du Comité de Lutte Anti Contrefaçon.

Un intervenant indique qu'il serait bon de suggérer à la douane que les agents affectés à la zone de Villepinte parlent anglais !

#### **Sécurité sur Salon**

Les Secrétaires de Syndicat présents sont nombreux à indiquer que leurs adhérents leur signalent souvent des cas de vols avant, sur et après salon. Les organisateurs ont le sentiment d'une amélioration, même s'ils savent que ce n'est pas parfait. La présence policière aurait été renforcée. Pour les Secrétaires, on y entre et on en sort "comme d'un moulin". Il faut encore faire beaucoup d'efforts.

#### **Présence ministérielle**

La question de la visite de ministres sur les salons professionnels est de nouveau posée. Comparaison est faite avec les salons étrangers. Exemple est même donné de salons en France bénéficiant de la visite de ministres étrangers où les nôtres brillent par leur absence. Peter Hazelzet indique que, pour lui, la seule façon efficace de lutter contre ce phénomène est de faire des efforts importants de sensibilisation des médias : les ministres ne viennent (un traitement à part est accordé à François Loos, ancien industriel lui-même) que lorsque la presse est là.

#### **Accessibilité des salons**

Tout le monde s'accorde à dire que la question des dessertes ne se réglera pas en un jour. Compexpo et Exposium sont en contact régulier avec la SNCF et la RATP. Ils essayent par exemple de régler avec eux le problème des cartes bancaires étrangères qui ne fonctionnent pas aux distributeurs RER de Roissy. La question de la desserte du Parc des Expositions de Villepinte par des taxis au départ de Roissy Aéroport est également posée. Exposium suggère que, pour faire face au refus des taxis de prendre en charge des clients pour cette course trop peu rémunératrice eu égard à leurs temps d'attente, la Fédération des Salons prenne langue avec les taxis de Villepinte pour l'organisation d'un service particulier.

**Coût des prestations sur salons**

Plusieurs Syndicats soulignent l'explosion des prix de certains prestataires du Parc, dans des proportions qui paraissent tout à fait injustifiées. Ils s'inquiètent que leurs adhérents disposant de plusieurs sites de production en Europe ne choisissent d'exposer que sur les manifestations présentant des tarifs raisonnables. Tout le monde serait perdant à laisser cette inflation se développer sans réaction de la part des organisateurs.

Sur un plan plus général, la question de l'évolution des salons fait l'objet de considérations générales sur le développement de l'offre dans un certain nombre de pays, sur leur organisation par métiers et/ou par filières. Stéphanie Auxenfans insiste sur le fait que cette offre est une "matière vivante", et qu'il incombe aux organisateurs de salons (et aux professions) de réagir en conséquence.

-----